

Image not found or type unknown



Ameublement communale et habitation

Par **Mickael1981**, le **22/07/2014** à **21:29**

Bonjour j'ai une table de pique-nique communale qui se trouve juste à côté de ma maison (environ 5-6 m), cela ne me poserait pas de problème sauf que celle-ci sert de lieu de squate à des ados pas très respectueux donc j'aurai voulu savoir s'il y a une distance minimale à respecter pour ce genre d'ameublement communale. Merci